

Montréal, 27 avril 1895.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

La Commission nommée par votre délibération du 23 février dernier pour étudier la question des examens de candidats pour admission au Barreau de cette Province a l'honneur de faire rapport comme suit :

Lorsque la Commission a été nommée, il existait, de l'avis de tout le monde, beaucoup de mécontentement à cause du résultat des examens de janvier dernier.

Des réunions du Barreau de la section de Québec avaient été convoquées à ce sujet, et il en avait été tenu une dans la section de Montréal.

Des membres des facultés de droit de l'Université Laval et de l'Université McGill s'étaient présentés devant le conseil, et il était question de prolonger le terme des cours de droit à quatre années et d'introduire des changements dans le mode d'examiner les élèves pour la collation des degrés.

Les membres de la Commission ont, depuis lors, pu se consulter avec les membres des facultés des universités qui sont en même temps membres du Bureau des examinateurs du Barreau, et avec d'autres membres du Barreau, et ont eu l'avantage des suggestions offertes de tous ces côtés.

La Commission apprend que les universités ne s'entendent pas pour la prolongation du cours de droit.